



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2025-174

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2025

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2025-10-08-00004 - ALC DELEGATION DE SIGNATURE CESSION BAIL
COMMERCIAL BOIS LE ROI (2 pages)

Page 3

EPF Normandie

R28-2025-10-08-00004

ALC DELEGATION DE SIGNATURE CESSION BAIL
COMMERCIAL BOIS LE ROI

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame AUDREY LE CLOAREC

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'EPF de Normandie et la commune de BOIS LE ROI, le 26 janvier 2023, concernant le portage foncier d'un bien immobilier à usage de commerce et d'habitation sis à BOIS LE ROI, 34 Grande Rue, cadastré section C n° 170 d'une contenance de 5a 85ca,

Considérant le projet d'acte rédigé par l'office notarial dénommé « Caroline MOURoux-ROUZEE et Florian SEIGNEUR, notaires » dont le siège est à EVREUX (27) 15bis, rue Saint Pierre, contenant cession du fonds de commerce de boulangerie pour lequel l'EPF, en sa qualité de propriétaire l'immeuble dans lequel le fonds est exploité dans le cadre de ce portage foncier, est appelé à intervenir,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet d'intervenir à l'acte de cession du fonds de commerce comprenant un bail commercial en date du 13 décembre 2023 dont les preneurs sont Monsieur et Madame Anthony CUFFARO au profit de Monsieur Maxime QUINSON, pour :

- Agréer la cession du fonds de commerce de boulangerie, emportant cession du droit au bail,
- Accepter Monsieur Maxime QUINSON en qualité de nouveau locataire à la date d'entrée en jouissance.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le Signé le 08-10-2025

Le Directeur général

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame Audrey LE CLOAREC, le

Signé le 08-10-2025

Signature de l'intéressée :

Bon pour acceptation

Audrey LE CLOAREC

✓ Certified by  yousign